

AUREILHAN

Bulletin d'Information Municipal **NOVEMBRE 2010**



EDUCATION/JEUNESSE

- Retour en images sur la rentrée scolaire **p. 3**
- L'inauguration des travaux de rénovation et d'extension de l'école Marcel Pagnol **p. 4-5**

SERVICE PUBLIC

- Fermeture du bureau de la Police : les mesures compensatoires obtenues par la Municipalité. **p.6-7**

AMELIORATION DU CADRE DE VIE

- L'aménagement d'un lieu de vie : l'embellissement de la place Florence **p. 10**
- Aureilhan élabore son Plan Local d'Urbanisme **p. 11**

N°10

Ville d'  **AUREILHAN**
Hautes-Pyrénées



Bulletin d'Information Municipal

Directeur :
Yannick BOUBÉE
Rédacteur :
Maryvonne GARBAYE

Ont collaboré à ce N°
Anne-Lise GAILLARD
Hervé GAILLARD

Impression :
GRAPHICOM

Mairie d'AUREILHAN
Place François Mitterrand
BP 40
Tél. : 05 62 38 91 50
Fax : 05 62 38 91 59
mairie.aureilhan@ville-
aureilhan.fr

L'Editorial de Yannick BOUBÉE, Maire

Résister aujourd'hui et construire pour demain

Notre société vit une crise profonde : crise économique, crise morale avec perte de repères, perte de sens. Notre modèle social et républicain est en cause, les récents mouvements sociaux en attestent. Au-delà du motif d'une réforme des retraites qui n'a pas été négociée avec les partenaires sociaux comme le justifiait ce formidable enjeu, les citoyens ont exprimé une sourde colère, provoquée par un sentiment général d'inquiétude et d'injustice. Notre pays doute, se fracture. Une incompréhension grandit entre les décideurs et le peuple, ce dernier ne demandant qu'équité dans la résolution des problèmes sociétaux et exemplarité dans le comportement des dirigeants. Les connivences de certaines élites très minoritaires avec le pouvoir de l'argent choquent. Vous le dites dans mes permanences et je partage cette opinion avec vous.

Des tendances fortes traversent le monde d'aujourd'hui : l'envie de vivre ensemble s'efface devant l'individualisme, la quête de l'argent-roi délite les rapports humains. Alors, face à ces penchants néfastes à l'Homme, chacun doit se sentir concerné et se battre pour plus de justice, pour plus de respect des droits et des devoirs, finalement pour plus de ... République.

La communauté aureilhanaise a fait front face à la fermeture du Bureau de la Police Nationale, exemple local du démantèlement de l'Etat et symbole du service public de la sécurité qui disparaît de notre territoire. Ensemble, population et élus, nous avons résisté et nous nous sommes battus contre une mesure que nous n'acceptons toujours pas. Votre contribution particulièrement importante à la pétition organisée par la Municipalité a été déterminante pour l'obtention de mesures compensatoires, dont vous trouverez le détail dans ce bulletin. Soyez-en très chaleureusement remerciés.

Nous luttons, mais nous construisons aussi, parce que nous voulons proposer des perspectives d'avenir porteuses d'espérance. Vous savez que la jeunesse et l'éducation constituent notre priorité : l'Ecole Marcel Pagnol rénovée et agrandie a ouvert à nouveau ses portes à cette rentrée, l'Ecole Joliot-Curie fait l'objet de travaux importants en cours d'achèvement. Nous nous attachons aussi, certes modestement parce que nos moyens limitent nos ambitions, à améliorer nos lieux publics ; ainsi, la Place Florence des Castors sera restructurée en partie dès le début de l'an prochain.

Résister et construire. Résister contre l'affaiblissement de services nécessaires au bien-être de la population et construire les éléments du bien-vivre ensemble pour demain, tels sont des engagements de l'équipe qui m'entoure. Plus que jamais, nous sommes convaincus que la cité doit demeurer l'espace où chacun trouve sa place et dans lequel vivent des citoyens solidaires et respectueux les uns des autres.

Fidèlement à vous,



BREVES ...

Les inscriptions sur les listes électorales

◆ Vous venez d'arriver à Aureilhan ou vous avez déménagé d'une adresse à une autre au sein de la ville

Vous avez **jusqu'au 31 décembre 2010** pour vous inscrire ou mettre à jour votre inscription sur les listes électorales. Il vous suffit pour cela de vous rendre en Mairie muni d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile.

◆ Entre le 1er mars 2010 et le 28 février 2011, vous avez fait ou allez faire 18 ans

Les jeunes majeurs sont inscrits automatiquement sur les listes électorales de leur commune de résidence. Attention : les personnes inscrites automatiquement ne reçoivent pas de notification d'inscription. Nous vous conseillons de vous renseigner en Mairie, auprès du Service Elections, pour vérifier que l'inscription est effectuée.

En outre, **les années de scrutin**, sont également inscrits d'office les jeunes ayant atteint 18 ans entre le 1er mars de l'année du scrutin et la veille du premier tour de scrutin.

Contact : Service Elections (Stephane PAHU) : 05.62.38.91.72

Retour en images sur la rentrée scolaire

Jeudi 2 Septembre, 618 élèves ont repris le chemin des écoles maternelles et primaires.

L'école Marcel Pagnol, étendue et rénovée en 10 mois, dotée d'une cour bien agencée, a reçu dès 9 heures la visite de Yannick BOUBÉE, Maire, et de Claude PAHU, Maire Adjoint délégué aux affaires scolaires. Ils ont poursuivi leur tournée vers les quatre autres écoles à la rencontre des enseignants, du personnel des écoles et des parents d'élèves. De nouveaux professeurs des écoles ont rejoint les équipes pédagogiques en place, notamment à l'école Lamartine. Ce fut également jour de rentrée pour le personnel des services associés à l'école : transports scolaires, garderie et restaurant scolaire.

Ecole primaire Joliot-curie

Directeur :
François MEUNIER
5 classes 120 élèves

Ecole primaire Lamartine

Directrice :
Hélène FARGES
7 classes 150 élèves

Ecole primaire des Cèdres

Directeur :
Erik LASSERRE
5 classes 114 élèves

Ecole maternelle Marcel Pagnol

Directrice :
Jeselyne VALLÉ
6 classes 134 élèves

Ecole maternelle des Cèdres

Directrice :
Chantal QUERTAIMONT
4 classes 100 élèves



Ecole Marcel Pagnol : inauguration des travaux de rénovation et d'extension

Comme prévu par le planning, les travaux de rénovation et d'extension de l'école maternelle Marcel Pagnol se sont achevés à la fin de l'été. L'inauguration a eu lieu le samedi 11 septembre 2010 en présence de René BIDAL, Préfet des Hautes-Pyrénées, Jean GLAVANY, Député, Josette DURRIEU, Présidente du Conseil Général, Patrick DEMOUGEOT, Inspecteur d'Académie et Yannick BOUBÉE, Maire. Pierre DUSSERT, Vice-Président du Conseil Général, Guy DUFAURE, Maire de SEMEAC et Daniel FROSSARD, Maire d'IBOS, assistaient également à cette manifestation.

Parents et enseignants étaient aussi conviés pour partager ensemble ce moment important dans la vie de la Cité. Important parce que ces travaux représentent le tiers du budget d'investissement de

l'année 2010 et constituent l'une des opérations les plus conséquentes du mandat. Important, surtout, parce que rénover et agrandir une école témoigne d'un profond attachement à l'Education, pilier de la République. Est-il besoin de rappeler le rôle fondamental de l'instruction dès le plus jeune âge ? « Celui qui sait trouvera le chemin de l'émancipation et de la responsabilité. Celui qui ne sait pas sera dépendant de quelqu'un ou d'un dogme », résumait ainsi Yannick BOUBÉE dans son discours, louant également le travail des équipes pédagogiques, présentes et passées, qui accompagnent chaque jour les enfants dans leur apprentissage du vivre ensemble. Ce fût l'occasion de saluer la présence de Suzanne BOUSQUET, jeune centenaire, qui exerça en tant qu'institutrice à l'école Marcel Pagnol, dès son ouverture en 1958.



Les deux moments solennels de l'inauguration : la coupe du ruban et les discours des personnalités. A cette occasion, chacun a souligné la qualité du travail réalisé.

*Ci-contre, de gauche à droite :
Guy DUFAURE, Maire de Séméac, Daniel FROSSARD, Maire d'Ibos, Jean GLAVANY, Député, Josette DURRIEU, Présidente du Conseil Général, Yannick BOUBÉE, Maire d'Aureilhan, René BIDAL, Préfet, Patrick DEMOUGEOT, Inspecteur d'Académie, Pierre DUSSERT, Conseiller Général.*





Petit aperçu de salles neuves ou rénovées :

En haut, de gauche à droite : la salle d'activité et une salle de classe entièrement rénovées.



*Ci-contre :
la salle des tout-petits,
située dans la nouvelle aile.*

La genèse de l'école Marcel Pagnol

Au début des années 1950, l'unique classe communale de section enfantine, peu confortable, occupe une salle au rez-de-chaussée de l'actuel presbytère. La création du quartier des Castors, entre 1953 et 1957, amène en très peu d'années 250 élèves de plus dans les écoles. La municipalité décide d'acquérir en 1953 l'immeuble voisin dénommé «Pomès», pour pouvoir accueillir dans un premier temps cette jeunesse. Puis l'école Marcel Pagnol sera construite et ouvrira en octobre 1958 avec 4 classes dans un très beau parc de tilleuls, cerisiers, saules, bouleaux, sapins où les enfants s'épanouiront sous la direction de Madame MONGUILLET.

Le coût définitif de l'opération

Le montant global des marchés des prestations intellectuelles et des travaux s'élève à 730 000 € HT.

Pour financer ce projet d'envergure, la Municipalité a sollicité et obtenu des subventions auprès de l'Etat, au titre de la Dotation Globale d'Equipeement (DGE) et du Conseil Général, par l'intermédiaire du Fonds d'Equipeement Urbain (FEU).

Ainsi, 100 000 € de DGE et 112 996 € de FEU ont été accordés pour la réalisation de l'opération.



L'Etat a décidé de fermer le Bureau de la Police Nationale d'AUREILHAN. La Municipalité a mené interviews radiodiffusées et télévisées, sollicitation des Maires des Communes voisines, mise en place, ouvert ce point d'accès de proximité au service public national de la sécurité : les 2512 citoyens qui habitent AUREILHAN (ce sont les Communes du ressort du Bureau de Police) qui ont mené des opérations de sensibilisation. La Municipalité a obtenu un rendez-vous chez le Ministre de l'Intérieur et a accompagné le Maire. Rien n'y a fait, l'Etat qui permettra à la Police Nationale, au-delà de ses missions habituelles de secours et de maintenance, de continuer à assurer la sécurité des habitants. Vous trouverez ci-après la délibération prise par le Conseil Municipal le 3 septembre 2010 et le détail des

MOTION contre la fermeture du bureau de police nationale votée

La Police Nationale est présente sur notre Commune – ou à son immédiate proximité – depuis le début de l'année 1976.

Le premier poste est installé à l'avenue des Sports, puis transféré de l'autre côté de cette même avenue, à SEMEAC en août 1985 ; il ferme en 1999 pour non renouvellement du bail. L'absence de ce service public national sur le territoire ne dure que 2 ans. Durant cette période de 23 ans au cours de laquelle ce point d'accès est ouvert du lundi au vendredi, les effectifs varient entre 2 et 5 fonctionnaires réellement présents. Le niveau de délinquance était bien inférieur à celui que nous connaissons aujourd'hui.

Le 28 août 2001, le bureau de police d'AUREILHAN ouvre à nouveau ses portes, à son emplacement actuel, avenue du Bois. Déclinaison locale du concept de la police de proximité, il compte rapidement jusqu'à 10 personnels qui ont vocation à intervenir sur les villes de SOUES, SEMEAC et AUREILHAN. Aujourd'hui, 2 agents seulement y travaillent durant 5 demi-journées par semaine.

En 1976, les 3 communes du ressort comptaient 15 000 habitants, aujourd'hui il y a plus de 1000 habitants supplémentaires.

Ce bureau de police installé dans la deuxième ville de l'agglomération en nombre d'habitants (la 4ème du département) permet d'assurer un point d'accès minimum au service public de la Police nationale sur notre territoire : inscriptions de main courante, dépôts de plainte, auditions, participation à diverses opérations au service des habitants (« Tranquillité Vacances », ...).

Au milieu de l'été, l'Etat annonce à la Municipalité, par une décision unilatérale, la fermeture du bureau de police pour le 1er octobre prochain, en ne renouvelant pas le bail.

Cette mesure complètement inopportune et inappropriée au contexte actuel se traduira de fait par la suppression pure et simple d'un service de proximité et pénalisera gravement la vie quotidienne des Aureilhanais qui devront se rendre au commissariat central de TARBES.

De plus, malgré les actions de prévention de la délinquance conduites par la Municipalité, les incivilités et délits sont très certainement repartis à la hausse. Après une année 2008 marquée par des actes de violence d'une gravité inhabituelle (véhicules brûlés, échange de coups de feu, ...), l'année 2009 avait témoigné d'un répit. Cette tendance vertueuse s'est probablement achevée au 1er semestre 2010. Les témoignages des habitants, les échanges avec des institutionnels, des éléments objectifs tel que le nombre de plaintes déposées par la Municipalité elle-même pour des méfaits sur le patrimoine communal, montrent une réelle détérioration de la situation.

En conséquence, le Conseil Municipal d'AUREILHAN,

Considérant que les politiques libérales mises en œuvre par les gouvernements successifs depuis 2002 ont conduit à la suppression de la police de proximité qui se traduit maintenant par la fermeture pure et simple du bureau de la police nationale installé sur notre Commune,

Considérant que la diminution des postes de policiers dénoncée par les Syndicats des Personnels de la Police, par des élus nationaux et locaux, entraîne une pénurie d'effectifs et condamne le bureau de police actuel,

Considérant que la Commune d'AUREILHAN n'a pas à pallier les carences de l'Etat et ne peut remédier aux manquements de ce dernier dans l'exercice de ses fonctions régaliennes et qu'elle a, pour ce qui lui revient, mis en œuvre des politiques de nature à maintenir le « bien vivre ensemble » (effort financier en direction de structures associatives, recrutement d'un agent de médiation sociale, coordination d'actions partenariales pour la prévention de la délinquance),

Considérant que la fermeture du bureau de police est une nouvelle étape dans le désengagement de l'Etat de ses missions de services publics,

Considérant que le maintien de ce service de proximité, si la Commune suppléait au désengagement de l'Etat, quand bien même les missions des policiers nationaux et

de fermer le Bureau de la Police Nationale, la Municipalité obtient des mesures compensatoires

né une série d'actions pour empêcher l'inéluctable : points de presse, rendez-vous avec le Préfet, la place d'une pétition, saisine du Député et du Conseiller Général. Tous se sont investis pour garder qui ont déposé leurs signatures sur la pétition, les Conseillers Municipaux de SEMEAC, de SOUES organisations militantes, les élus départementaux qui sont allés avec les Maires chez le Préfet, le Député qui l'Etat n'est pas revenu sur sa décision. Pour autant, des mesures compensatoires ont été obtenues, maintien de l'ordre, de continuer à assurer une présence régulière sur le territoire communal. Vous les mesures nouvelles.

Adoptée lors de la réunion du Conseil Municipal du 3 septembre 2010

Conseillers municipaux sont à la fois différentes et complémentaires, se traduirait par une dépense annuelle de plus de 120 000 euros à la charge de notre collectivité, soit 5 % d'augmentation des impôts locaux, Considérant l'évolution significative des phénomènes de délinquance depuis des années sur le territoire,

Considérant que cette mesure rendra plus difficile l'accès au service,

Exige le maintien du bureau de la police nationale, avenue du Bois à AUREILHAN, seule présence fixe de l'Etat en matière de sécurité sur le territoire communal.

Vote : POUR : 27 (Groupe Majoritaire - PS, PC, Vert - , Groupe Aureilhan Changement) CONTRE : 0
ABSTENTIONS : 2 (Vivre Autrement Aureilhan)

Dénonce la logique libérale des restrictions des moyens de l'intervention publique au plus près des populations, malgré les effets d'annonce médiatique du Président de la République,

Dénonce la volonté gouvernementale de vouloir faire assumer aux collectivités locales une mission de service public qui n'est pas de ses prérogatives,



Photo Charles Lima

le 2 août, Yannick BOUBÉE, Isabelle CHEDEVILLE, Maire Adjoint, Maryvonne GARBAYE, Maire Adjoint et Simone GASQUET, Conseillère Municipale, annoncent à la presse la fermeture programmée du Bureau de Police.



Photo Nicole Lafourcade

le 14 octobre, les Maires et Conseillers Généraux remettent au Préfet les 2512 signatures recueillies. De gauche à droite Guy DUFAURE, Maire de Séméac et Conseiller Général, Roger LESCOUTE, Maire de Soues, Yannick BOUBÉE, Maire d'Aureilhan, Pierre DUSSERT, Conseiller Général d'Aureilhan et Gérard BOUBE, Conseil Général de Soues.

Les mesures compensatoires obtenues par la Municipalité

**I
M
P
O
R
T
A
N
T**

Suite aux rencontres avec Madame le Directeur Départemental de la Sécurité Publique, Monsieur HORTEFEUX, Ministre de l'Intérieur, trois mesures compensatoires ont été obtenues et inscrites dans une convention de partenariat avec la Direction Départementale de la Sécurité Publique :

1) Un dispositif **de prise de plaintes à domicile** est mis en place **au profit des personnes âgées ou fragiles**. Les plaignants devront contacter préalablement le Commissariat central de Tarbes qui dépêchera par la suite un fonctionnaire de police (n° du standard : 05.62.44.31.31).

2) Un dispositif de sécurisation de la commune par **patrouilles de police** 7 jours sur 7 et aux horaires les plus sensibles aux faits de délinquance est mis en place. Il s'agira notamment de mettre en place **2 Points de Visibilité, de Rencontre et de Dissuasion** (PVRD) hebdomadaires l'un sur le centre-ville et l'autre sur le quartier des Cèdres.

3) **A partir du 24 novembre**, un fonctionnaire de police tiendra une **permanence hebdomadaire** (tous les mercredis après-midi de 14h30 à 17h30), **dans un bureau de la Mairie**. L'agent assurera un point de contact pour les opérations « tranquillité vacances » et « tranquillité séniors » et recevra les mentions « mains courantes » ainsi que les plaintes qui ne présentent pas de difficultés particulières.

FERMETURE DU BUREAU DE POLICE

Nous ne pouvons que déplorer cette décision qui prive les aureilhanais d'un service public de proximité, il est en effet très regrettable que la 4^{ème} ville du département ne soit plus pourvue d'un bureau de police.

Notre groupe s'est longuement exprimé sur ce sujet en conseil municipal, lors d'une séance spécialement dédiée à ce problème.

Bien évidemment, nous avons voté contre le projet de cette suppression, conscient que cette décision était néanmoins inéluctable au regard des finances de l'état et de la politique d'économie.

Il est vrai que notre bureau, dont les horaires d'ouverture étaient très limités servaient essentiellement à l'enregistrement de plaintes et n'assurait pas une présence policière de terrain, certaines démarches administratives se faisaient déjà au commissariat central de Tarbes, tel que l'établissement de procurations lors des élections, etc.

Ce constat étant fait et dans la droite ligne de notre position en matière de sécurité, nous devons reconnaître qu'il est préférable que les agents de la Police Nationale assurent sur le terrain, au contact de la population, leur mission de prévention mais aussi de répression.

Rappelons d'ailleurs qu'à maintes reprises, nous avons demandé des effectifs de police supplémentaires, la délinquance ayant augmentée, au cours des années dans notre commune.

Nous espérons que les promesses seront tenues et que la contrepartie de cette suppression sera le renforcement de la présence policière sur Aureilhan, permettant des interventions plus rapides pour la protection de nos concitoyens.

Nous émettrons des réserves sur la compensation qui nous a été faite de déléguer en mairie un fonctionnaire de police, une demi-journée par semaine, qui assurera l'enregistrement des plaintes et mains courantes.

Cette confusion administrative n'encouragera pas les AUREILHANAIS à ce rendre à cette permanence par souci de confidentialité.

Nous resterons bien sur vigilants afin que la sécurité à AUREILHAN soit correctement assurée par la police de jour comme de nuit.

Annie AGUADO

Françoise MAZOUÉ

André BOYRIE

Jean-Marc LACABANNE

Conseillers Municipaux d'opposition – Groupe Aureilhan CHANGEMENT

Une "croisade bien hypocrite"

Au milieu de l'été 2010, la majorité municipale, PS, PCF & Vert, sous la houlette du maire Y. Boubée, est partie, tous oriflammes, bannières et trompettes sortis, en "croisade" contre la décision préfectorale de fermer le bureau de la police nationale : conférences de presse, pétition, T'v et Radio, courriers divers et variés à tout ce qui compte dans le département et ailleurs, réunion de crise du Conseil municipal, déplacement parisien chez le ministre de l'intérieur, remise solennelle de la pétition au préfet...

Mais dans cette précipitation estivale, la majorité, faisant cavalier seul, fut bien oublieuse d'une situation qui s'aggravait d'année en année sans pour autant l'émouvoir outre mesure.

Dès lors, pourquoi cette agitation soudaine multiforme de la part de la municipalité conduite par Y. Boubée ?

Serait ce un sursaut ultime pour la défense des services publics qui pourtant ont subi les premiers assauts de la privatisation lorsque le PS, le PCF & les Verts étaient au gouvernement ? Très peu probable !



Certainement plutôt, une opération à visée politicienne mettant en valeur le maire et le député Glavany, en préambule des prochaines élections cantonales de mars 2011 et un dérivatif estival à la situation toujours chaotique des travaux au quartier du Bout-du-Pont où, par exemple, la rue Marignan a été le théâtre d'un événement des plus affligeants pour les riverains déjà fortement perturbés par le flot dangereux et incessant de véhicules de toutes sortes.

Il est regrettable que cette majorité municipale s'enlise dans cette voie qui ne peut aucunement apporter de réponses sérieuses au vécu quotidien de nos concitoyennes et nos concitoyens.

Jacques Lapalisse & Audrey Mauhourat, conseillers municipaux d'Aureilhan.
Le 25 octobre 2010

Tribune du Groupe Majoritaire – Bulletin Municipal de Novembre 2010

AUREILHAN adhère à l'Association des Petites Villes de France (APVF) qui fédère 1100 petites villes de 3.000 à 20.000 habitants, de toutes tendances politiques, pour promouvoir leur rôle spécifique dans l'aménagement du territoire. Depuis sa création, l'Association poursuit une même ambition : donner un sens et un poids aux petites villes qui représentent près de 19 millions d'habitants, soit 30% de la population française. Entre monde rural et grandes agglomérations, ces communes constituent aujourd'hui un pivot fondamental, véritable facteur d'équilibre contre les excès de la métropolisation. L'Association s'appuie sur un Conseil scientifique composé d'experts compétents dans les différents domaines d'intervention de l'APVF : finances locales, santé, questions européennes, etc. Le fait de se grouper en association permet aux petites villes comme la notre :

- de se faire entendre auprès du gouvernement
- de faire des propositions
- de mutualiser les bonnes pratiques et de partager les mêmes problématiques.

Chaque année, l'APVF organise au mois d'octobre une journée d'études consacrée au projet de loi de finances de l'année à venir. **Pour la première fois, la question des moyens mis à la disposition des communes pour équilibrer leurs budgets a été au cœur des échanges entre maires et intervenants.** Les effets de la suppression de la taxe professionnelle, du gel des dotations de l'Etat ou encore des futurs mécanismes de péréquation sur les budgets locaux ont été étudiés. Michel Sapin, Député-maire d'Argenton-sur-Creuse, a rappelé **que c'était la première fois que se posait la question de savoir comment boucler les budgets locaux.** Jusqu'à présent, la discussion portait sur la diminution des moyens ou sur les priorités à définir, jamais sur la « faisabilité » des budgets. Si le recours à l'impôt ou à l'emprunt reste dans certains cas possible, la baisse de l'autofinancement entraînera une réduction de l'investissement public local. Ce dernier a pourtant permis d'amortir la crise économique et, hélas, cet affaiblissement de l'investissement est selon lui désormais inéluctable. Pire, un recul des services rendus à la population est même à craindre pour les communes les plus fragiles. Marie-France Beaufile, Sénatrice-maire de Saint-Pierre-des-Corps, se refuse à envisager cette dernière solution. Elle a invité l'ensemble des maires à faire preuve de pédagogie et **à informer leurs citoyens sur les menaces qui pèsent actuellement sur le financement des services publics locaux.**

C'est donc dans un contexte particulier que nous allons devoir élaborer le budget 2011 puisque **l'Etat va geler en euros courants pendant 3 ans, de 2011 à 2013, ses concours financiers aux Collectivités Locales.** Or, les charges continuent à croître (+1,8% sur un an d'après le dernier indice connu des dépenses communales) ; à titre d'exemple, EDF vient de faire savoir que la facture d'électricité de notre Commune augmentera en 2011, à consommation constante, de 6% ! Cette tendance sera la même pour les autres fluides... **Comment bâtir un budget dont les charges incompressibles augmentent mécaniquement et dont les recettes sont contraintes ?** L'exercice sera particulièrement difficile et des choix s'imposeront à nous. AUREILHAN dispose de 548 € par habitant pour faire fonctionner ses services publics et réaliser ses opérations d'investissement ; c'est peu, très peu, trop peu... Les communes de la même strate, notamment grâce à la manne versée par les entreprises, bénéficient en moyenne de 988 € ! **Ces injustices territoriales sont maintenant devenues intolérables au regard de l'évolution des dépenses supportées par la commune, et des mécanismes efficaces de solidarité doivent corriger ces écarts de richesse entre collectivités.** Un système de péréquation, c'est-à-dire de redistribution pour réduire les inégalités entre communes « pauvres » et « riches » existe déjà. En 2010, AUREILHAN a reçu 271 000 € de dotations de péréquation et de solidarité de l'Etat ; c'est 21% de sa dotation totale à notre budget de fonctionnement et 5,6% des recettes courantes de l'exercice. Cela est très insuffisant... Des engagements ont été pris par le gouvernement pour majorer la péréquation en 2011. Comptez sur notre vigilance et notre détermination pour en surveiller l'évolution dont nous vous rendrons compte.

Pour le Parti Communiste,
Chantal BADENCO

Pour les Verts,
Yves CARRIÉ

Pour le Parti Socialiste,
Claude PAHU

Quartier des Castors, l'aménagement d'un lieu de vie : l'embellissement de la place Florence

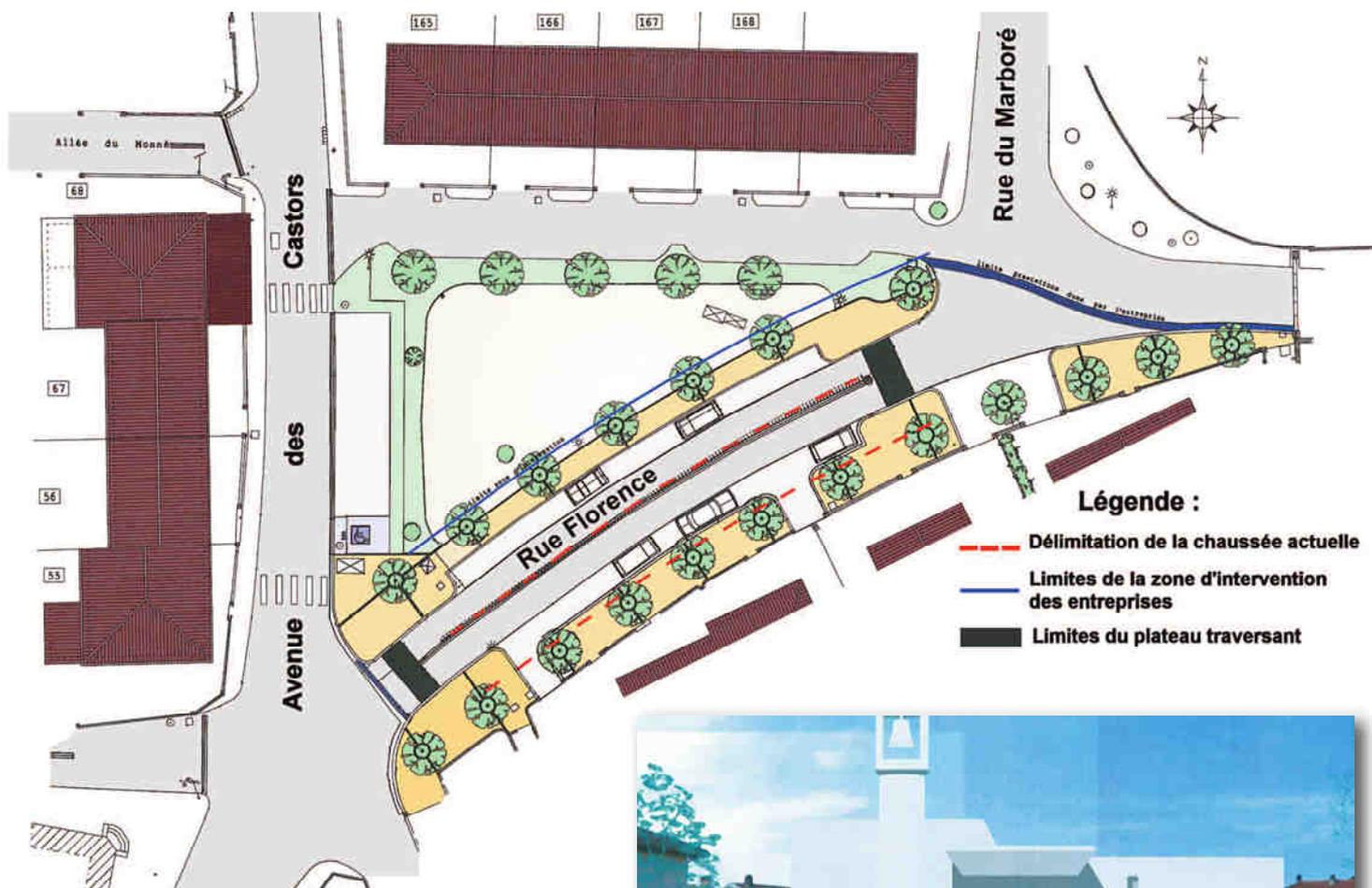
Depuis la création des Castors en 1953, la place Florence est le cœur de vie de ce quartier pavillonnaire, disposant d'une aire de pétanque, de jeux d'enfants et de commerces de proximité. Située au carrefour de rues passantes, la place rencontre toutefois un problème majeur : la vitesse excessive des véhicules. Devant les riverains du quartier, réunis en Mairie le 8 septembre 2010, la Municipalité a pris l'engagement de réaménager la place pour répondre à trois objectifs :

- Imposer aux véhicules une perte de vitesse et un ralentissement naturel, afin de répondre aux attentes justifiées des riverains ;
- Mettre cet espace public aux normes d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite ;

- Plus généralement, améliorer le cadre de vie en réhabilitant cette place de quartier génératrice de lien social.

Les travaux vont se concentrer sur la partie sud de la place : création d'un plateau surélevé pour contraindre les véhicules à ralentir, amélioration de l'accessibilité aux commerces avec l'élargissement des trottoirs, aménagement paysager avec la plantation d'arbres. Les places de parking seront naturellement maintenues.

Notons que, sur le site de l'ancienne chapelle détruite par un incendie en 2006 et située au lotissement du Moulin tout proche, un bâtiment culturel est en cours de construction sous maîtrise d'ouvrage de l'évêché.



Ci-contre, une esquisse du bâtiment culturel en cours de construction. Le lieu de culte appartenant à l'évêché abritera également deux salles de réunion et un appartement, à l'étage.



AUREILHAN élabore son Plan Local d'Urbanisme (PLU)

La Municipalité a lancé la procédure de révision du Plan d'Occupation du Sol (POS) et sa transformation en Plan Local d'Urbanisme (PLU), en application de la loi Solidarité et Renouvellement Urbains (SRU) du 13 décembre 2000. L'accompagnement de cette révision a été confiée après appel d'offres au groupement de bureaux d'études haut-pyrénéen TADD - Pyrénées Cartographie – CACG.

Le PLU est un document administratif de réglementation et d'organisation du territoire communal : créé par la loi Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU) et renforcé par la loi Urbanisme et Habitat (UH) du 2 juillet 2003, il succède au POS (Plan d'occupation des sols) dont il diffère par une volonté clairement affichée de mettre en oeuvre des projets d'aménagement au service d'une vision globale de la commune.

Il en découle plusieurs principes majeurs qui sont :

- **le renouvellement urbain** et une utilisation économe de l'espace en vue de préserver les équilibres entre domaines bâtis, naturels et agricoles,
- **la diversité urbaine** en assurant la satisfaction des besoins actuels et futurs en matière d'habitat, d'activités économiques, d'équipements collectifs et de services...
- **la mixité sociale de l'habitat** en permettant notamment l'édification de logements accessibles à tous,
- **la commodité des déplacements** notamment pour les circulations douces et les transports collectifs,

➤ **la sauvegarde des sites et paysages** remarquables d'essence urbaine et naturelle,

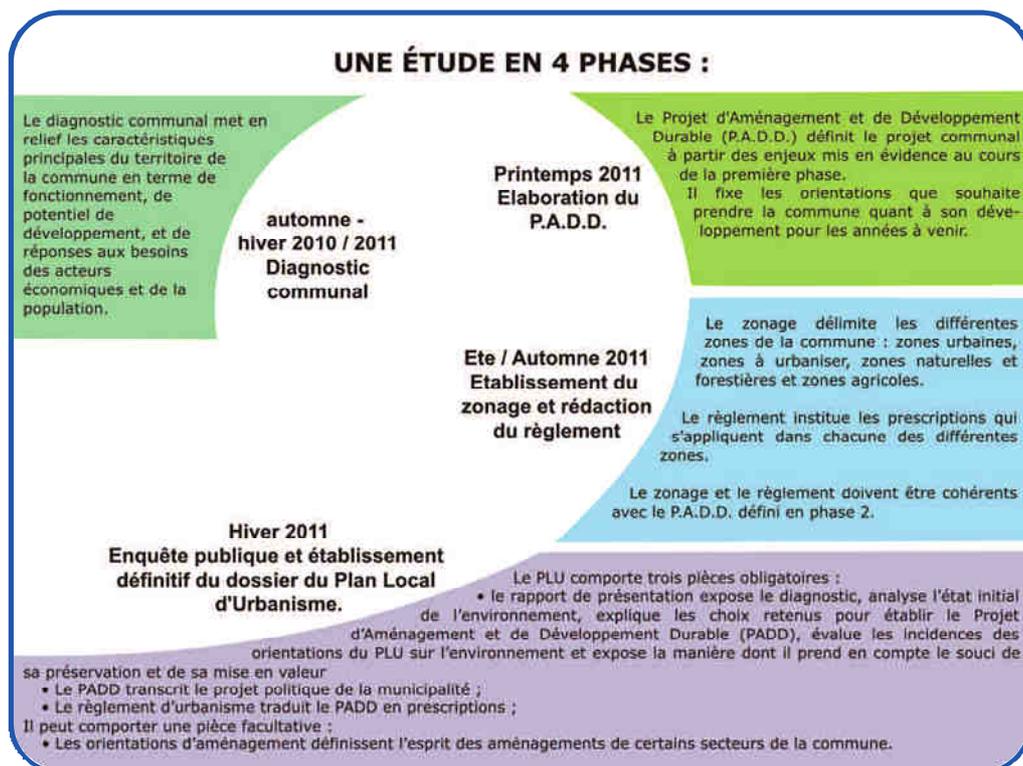
➤ **la préservation de la qualité de l'air**, de l'eau, des écosystèmes...

➤ **la prévention et la protection** face aux risques naturels et technologiques, aux sources de nuisance et de pollution.

Concrètement, outre le découpage du territoire en plusieurs zones différentes (zones urbaines U, zones à urbaniser AU, zones agricoles A et zones naturelles N), chacune accompagnée d'un règlement qui lui est propre, le PLU intègre une nouvelle pièce : le **Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)** qui exprime clairement les grands axes de la politique d'urbanisme et d'aménagement que la commune souhaite inscrire en son territoire.

L'élaboration du PLU d'Aureilhan se déroulera sur une durée de 2 ans, sous la direction d'un Comité de Pilotage composé d'élus de la commune, en association avec les services de l'Etat, les personnes publiques concernées (Conseil Général, Communauté d'Agglomération du Grand Tarbes, communes voisines,...), mais aussi les représentants de la vie associative.

Enfin, tout au long de la procédure, une concertation est mise en place avec la population (articles dans la presse locale et/ou le bulletin municipal, affichage municipal, réunions publiques) ; le document final est également soumis à enquête publique avant son approbation.



Pour votre information

Un registre déposé en Mairie vous permettra de suivre l'avancement du projet et de noter vos éventuelles remarques et questions. Des panneaux affichés en Mairie vous présenteront le diagnostic en fin de première phase et le projet de révision (zonage et règlement) en fin de troisième phase. Des réunions de présentation seront organisées à la fin de la phase de d'élaboration du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD), et avant l'enquête publique.

Page réalisée par le groupement de bureaux d'études haut-pyrénéens TADD Pyrénées Cartographie – CACG

Maison des Jeunes et de la Culture (MJC) - Programmation culturelle 2010 / 2011

Jeudi 25 novembre – 20h30 Contes Michel Boutet « Barbouillot d'pain sec »	Dimanche 6 février – 16h00 Théâtre Cie du Tétralyre « Grasse Matinée »	Mercredi 4 mai – 15h30 Enfant Chtite bohème " Les Contes de la Renarde "
Samedi 18 décembre - 20h30 Concert Boudu les Cop's – « Les Fées Miroir »	Dimanche 6 mars – 16h00 Théâtre Eth's Escanacrabas « Hold Up à l'Hotel »	Vendredi 13 mai – 20h00 Concert Génépi
Mercredi 21 décembre – 15h30 Enfant Les Clowns Zig et Zag, la suite....	Mercredi 9 mars – 15h30 Enfant Cie les Doigts dans le Nez « Clown Destin »	Vendredi 10 juin – 20h00 Concert Les Acoustiques Anonymes
Dimanche 9 janvier – 16h00 Théâtre Les Exquis Mots « Ciel mon maire »	Vendredi 1er avril – 20h30 Théâtre Théâtre de l'Echiquier – « Les Fourberies de Scapin »	Vendredi 24 juin – 20h00 Concert Andres Son Cubano
Maison de Jeunes et de la Culture 24, avenue Jean Jaurès - 65800 AUREILHAN 05.62.38.04.46 - www.mjcaureilhan.fr		Vendredi 1er juillet Clôture de la saison culturelle 20h00 : Les Troubl'Amours (concert) 22h30 : Cinéma en plein air



Tarifs des spectacles

Adhérent : Enfants : gratuit - Adultes : 5 €

Non adhérent : Enfants : 5 € - Adultes : 8 €

Formules abonnements : (seulement pour les adhérents)

CULTIVA _____ 5 spectacles : 20 €
CULTURA _____ 10 spectacles : 35 €
CULTUREA _____ abonnement annuel : 50 €

Tarifs adhésion 2010 / 2011

Enfants de moins de 12 ans : 5 €

Jeunes de 12 à 17 ans : 7 €

Adultes : 12 €

Couples : 20 €

Familles de 3 personnes : 22 €

Personne supplémentaire : 3 €

Demandeurs d'emploi, étudiants, bénéficiaires du RMI : 6 €

Vidéo Transmission Haute Résolution (VTHR) - Spectacles à venir

Les prochains spectacles diffusés à l'Auditorium par le dispositif VTHR (Vidéo Transmission à Haute Résolution) :

➤ **Vendredi 19 novembre, à 20h30 :** Le Sicilien - Roberto Alagna.

➤ **Vendredi 17 Décembre, à 20h30 :** Le Lac des Cygnes par les Ballets du Théâtre du Bolchoï.

Tarifs : { Adultes : 7 €
Enfants - de 12 ans : 5 €

D'Aureilhan à Bourail... avec la Banda Lous Berretes



Au mois d'août dernier, la banda Lous Berretes a fait escale à BOURAIL, lors de sa tournée en Nouvelle-Calédonie.

A l'occasion des fêtes d'Aureilhan, Pierre DAROUS, co-président de la Banda, a relaté leur périple et l'accueil extrêmement chaleureux qui leur a été réservé. Un livre relatant l'histoire de Bourail a été remis à Yannick BOUBÉE, cadeau de la Mairie de Bourail à notre Commune. Il sera remis très prochainement à la bibliothèque Jules Laforgue afin que chacun puisse le consulter.